



## Communiqué de presse

Bruxelles, le 10 juin 2022



### Etude Finances locales 2022

## Crise énergétique et inflation: un choc financier plus intense que celui du Covid-19

Les pouvoirs locaux doivent faire face, cette année, à un choc financier encore plus important qu'en 2020, suite aux effets de la crise sanitaire. Cette situation s'explique par le niveau élevé de l'inflation responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, par l'envolée du prix de l'énergie mais aussi par l'explosion du prix des matériaux de construction.

Sauf ajustement, le solde ordinaire à l'exercice propre en 2022 risque, selon une simulation de Belfius Strategic Research, d'être dans le rouge à raison de 195 millions d'euros en Wallonie et près de 90 millions à Bruxelles.

Cette dégradation résulte d'un «effet ciseaux» entre le rythme d'évolution des dépenses et des recettes. En effet, la hausse de l'inflation influencera favorablement les recettes mais avec **un effet retard variable** (N+1, N+2) selon le mécanisme d'indexation en vigueur.

#### Coûts salariaux en hausse de près de 10% (simulation Belfius)

Les budgets initiaux 2022 ont été adoptés par les conseils communaux fin 2021 – début 2022 quand la poussée inflationniste n'était pas encore d'actualité. Il n'était alors question que d'une seule indexation salariale pour 2022, alors que nous savons depuis lors que l'indexation des salaires de la fonction publique sera au nombre de quatre cette année. Partant de ce principe, le coût salarial augmentera de 9,2% en Wallonie et de 10,6% à Bruxelles (augmentations barémiques comprises), ce qui correspond respectivement à 85 et 45 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Le pourcentage de progression plus élevé en Région bruxelloise s'explique par l'entrée en vigueur à partir de 2022 du nouvel accord sectoriel pour le personnel des pouvoirs locaux.

#### Des sommets sans précédent pour la facture énergétique

Les incertitudes concernant l'approvisionnement en énergie ont également fait exploser les factures énergétiques. En tablant sur une hausse de 50%, nous prévoyons une augmentation des dépenses dans ce domaine de l'ordre de 65 millions d'euros pour les communes wallonnes et de 12,5 millions d'euros pour les communes bruxelloises. Certaines administrations évoquent toutefois une multiplication par deux, voire par trois, de leur facture. A contrario, certaines communes peuvent être temporairement protégées par des contrats fixes portant sur des durées plus longues.

La note sera heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie ainsi qu'une mobilité sans carburant permettront aussi d'alléger la facture d'énergie.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens. Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.



## L'envolée des prix se répercute également sur les dotations communales (CPAS, zones de police, ...)

Les différentes indexations salariales et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différents entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de polices pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90% des dépenses ordinaires. Ceci entraînera inévitablement une majoration des différentes dotations communales nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités. Selon notre estimation, et compte tenu de la sensibilité des structures bénéficiaires à l'inflation, les surcoûts relatifs aux dépenses dites de transfert s'élèveraient à 75 millions d'euros en Wallonie et à 35 millions d'euros en Région bruxelloise.

## Le budget des communes lourdement grevé par les coûts de construction

D'autant que les coûts de construction ont fortement grimpé! Les prix de référence pour les travaux publics ont progressé de pas moins de 25% l'année dernière. Contrairement au consommateur belge moyen, qui n'est confronté qu'occasionnellement aux frais de construction, ce poste représente, pour les pouvoirs locaux, une charge récurrente annuelle, qui n'est pas à sous-estimer dans leur modèle de dépenses.

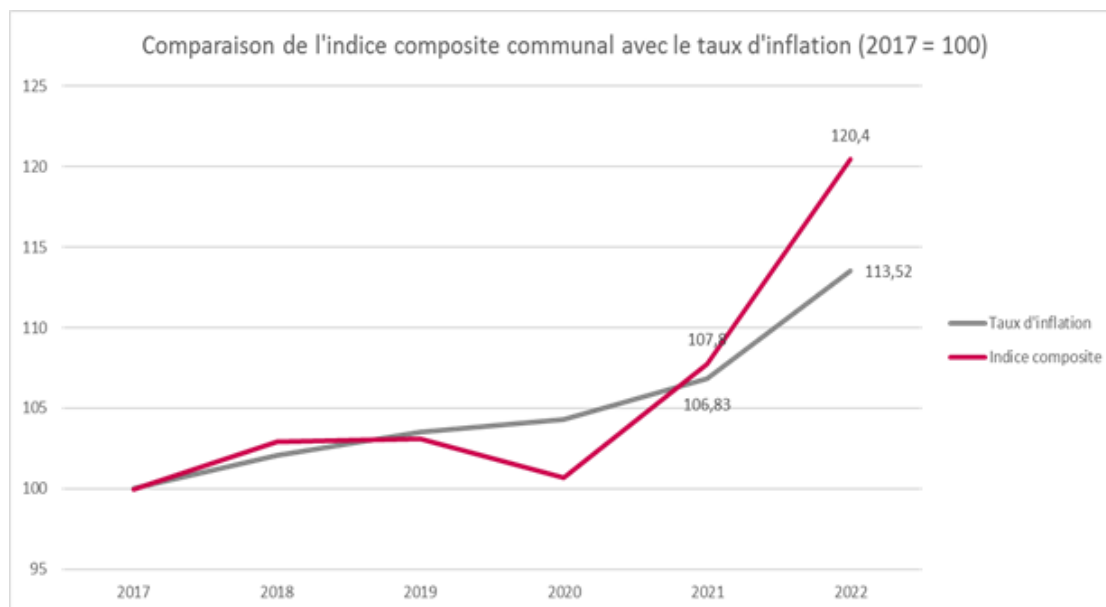
## Le «Panier du Bourgmestre»: un indice spécifique au profil de consommation des communes

Belfius Strategic Research a mis au point un nouvel indice qui calcule l'inflation pour les pouvoirs locaux.

Cet indice montre que les communes sont nettement plus sensibles à la hausse des prix que les ménages (indice «classique» des prix à la consommation), en raison notamment de la part des coûts salariaux, de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse des taux.

Le budget est essentiellement grevé par les coûts salariaux, qui représentent 37,5% de l'ensemble des dépenses. Mais la hausse des coûts pour les travaux de bâtiments et de voirie n'est pas en reste non plus. Ces dépenses d'investissements représentent près de 20% du panier de l'index.

Les villes et communes ont vu leur inflation (calculée sur leur propre panier de consommation) progresser jusqu'à 20,9%.





### **Impact différé de l'inflation sur les recettes fiscales**

Selon nos estimations, l'impact budgétaire de ce choc inflationniste se fera surtout sentir en 2022. Même si 2023 devait connaître deux autres dépassements d'indice avec des répercussions sur les coûts salariaux, l'impact sur l'équilibre budgétaire devrait moins s'en ressentir.

En effet, de nombreuses recettes, d'origine fiscale, des loyers, des tarifications de services, ainsi que des subsides devraient progressivement être adaptés à l'inflation dès 2023.

Au niveau de la fiscalité, la première augmentation concernera les recettes provenant des centimes additionnels au précompte immobilier, sur la base des revenus cadastraux qui suivent l'inflation. Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent près 40% des recettes fiscales en Wallonie et 58% à Bruxelles – de loin les recettes fiscales locales les plus importantes.

En 2024, les pouvoirs locaux généreront également davantage de recettes grâce à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Ceci s'explique par le fait que l'indexation automatique des salaires génère une augmentation de la masse salariale imposable.

Très peu d'adaptations des taux d'imposition ont été prévues en 2021 et 2022. Les villes et communes envisageront-elles d'augmenter à nouveau leurs impôts en 2023?

### **Détérioration du solde ordinaire à politique constante**

Les budgets initiaux des pouvoirs locaux devront donc être adaptés en profondeur à l'occasion des prochaines modifications budgétaires. En intégrant l'ensemble des surcoûts, les dépenses ordinaires des communes wallonnes enregistreraient une progression de 7,7% par rapport à 2021 (contre 3,8% initialement). Pour les communes bruxelloises, la progression par rapport à 2021 s'élèverait à 8,8% (contre 5,2% initialement). Ces progressions par rapport aux prévisions budgétaires initiales sont nettement plus élevées que celles observées en 2020 suite à la crise sanitaire.

Toute chose égale par ailleurs, l'imputation complète de l'ensemble des surcoûts devrait entraîner une détérioration du solde de l'exercice propre qui serait déficitaire à concurrence de 195 millions d'euros en Wallonie et près de 90 millions à Bruxelles. Cette brusque dégradation devrait toutefois être temporaire dans la mesure où de nombreuses recettes devraient bénéficier des taux d'indexation plus élevés à partir de 2023.

À l'exercice global, c-à-d en tenant compte des réserves des exercices antérieurs, les communes wallonnes conserveraient un boni de 95 millions d'euros et ce boni serait d'une dizaine de millions seulement pour les communes bruxelloises.

En Wallonie, il convient également de préciser que les communes (essentiellement des villes de plus de 50.000 habitants) ont pu bénéficier d'une aide régionale de 190 millions d'euros dans le cadre du «Plan Oxygène» visant à soutenir les villes et communes en difficulté financière (résultant des charges de pensions, et des dotations au CPAS, zones de police et de secours).

### **Les investissements risquent d'être pénalisés**

Ce n'est pas nouveau: lorsque les pouvoirs publics doivent faire des économies, ce sont souvent les investissements qui en pâtissent. Et même si les villes et communes décident d'affecter aux investissements le même montant nominal que celui initialement prévu dans les plans pluriannuels, une chose est certaine: la hausse des coûts contraindra ces pouvoirs locaux à reconsidérer leurs projets à la baisse. Pour le moment, la dynamique d'investissement reste positive. Les communes wallonnes prévoient une progression des investissements pour la 3<sup>e</sup> année consécutive (soit +60% depuis 2019). En Région bruxelloise, le volume des investissements progresse en 2022 de 15% par rapport à 2021.



Certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte hausse des prix de la construction observée ces derniers mois.

Il est toutefois probable que les investissements pour lesquels les villes et communes touchent des subventions européennes / régionales (travaux d'égouttage et de voirie, infrastructure cyclable, etc.) resteront sur la liste des travaux à réaliser.

### **Transition énergétique et politique durable des communes**

Les pouvoirs locaux ont incontestablement un rôle à jouer dans la transition énergétique et sont en outre de plus en plus encouragés par le cadre réglementaire à se tourner vers des investissements durables (efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique). Les communes ont d'ailleurs, dans leur majorité, adhéré à la Convention des maires initiée par la Commission européenne et se sont engagées à réaliser un plan d'action local en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC).

### **Dirk Gyselinck, membre du comité de direction de Belfius :**

*«À peine les budgets étaient-ils établis fin 2021, que les villes et les communes se retrouvaient confrontées, au début de cette année, à 2 nouveaux défis de taille: la hausse constante de la facture énergétique et une flambée imprévue de l'inflation. Avec cette dernière, à son plus haut niveau depuis 40 ans, l'indexation salariale pèsera immanquablement sur le budget communal. Aujourd'hui plus que jamais, les pouvoirs locaux comptent sur nos équipes pour réaliser les ambitions prévues. En tant que partenaire du secteur public, nous leur offrons des solutions de mobilité durable et des solutions pour des projets immobiliers économes en énergie afin de les aider dans la transition énergétique. Je tiens une fois encore à exprimer mon admiration et mon estime pour l'engagement remarquable et l'accessibilité des pouvoirs locaux durant ces dernières années de crise. Tournons-nous vers l'avenir avec des solutions ciblées.»*

### **En savoir plus ?**

Contact presse

Belfius Banque & Assurances

Ulrike Pommee, + 32 (0)2 222 02 57 / [ulrike.pommee@belfius.be](mailto:ulrike.pommee@belfius.be) - [press@belfius.be](mailto:press@belfius.be)

[www.belfius.be](http://www.belfius.be)